[redacted]

DLP-2-8-91.55714
ISSN 0980-8507

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

LORRAINE

Bulletin n° 17 du 31 juillet 1991

GRANDES CULTURES

COLZA :
- **DESHERBAGE DE PRE-LEVEE**
- **LIMACES : SURVEILLER DES LE SEMIS**
- **MOUCHE DU CHOU**

COLZA

☞ DESHERBAGE

Le désherbage d'une culture est avant tout lié à la parcelle. Pour le choix de ses produits, l'agriculteur doit donc connaître les mauvaises herbes susceptibles de lever dans son champ.

Ceci est d'autant plus important pour la culture du colza, que les solutions de rattrapage sont délicates dans notre région. Mieux vaut désherber efficacement dès le semis.

PARCELLES A DOMINANCE DICOTYLEDONES

- TREFLAN (2l) ou DEVRINOL (2,2l) en pré-semis, puis BUTISAN S (1,5l) en post-semis (si risque de Capselle).
- COLZOR (5 à 6l) en post-semis, pré-levée. Les essais du SPV ont montré une très bonne efficacité sur Capselle, mais une efficacité irrégulière sur Géranium et Pensées. L'efficacité du produit semble d'autant meilleure que le traitement est réalisé le plus tôt possible après le semis. En sols filtrants, le bord des feuilles peut parfois blanchir mais la décoloration disparaît rapidement et ne semble pas influer sur le rendement de la culture.
- BUTISAN S (1,5l) en post-semis puis BUTISAN S (1,5l) en post-levée précoce, première feuille pointante (plus sélectif que BUTISAN S à 2,5l en un passage. Ce programme peut-être envisagé dans les parcelles à très forte infestation en Capselle.

INFESTATION MOYENNE EN GRAMINEES

COMODOR (4 à 5l), AMARILLO (4 à 5l) ou TAMBER (6l) en pré-semis.

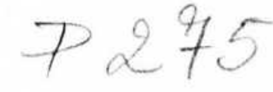
☞ LIMACES

Dès les premières pluies, les limaces peuvent devenir actives et attaquer le colza de la germination jusqu'au stade 3 à 4 feuilles.

Les parcelles à risques sont celles :
- où les pailles sont enfouies,
- qui sont préparées sans labour,
- **qui laissent un lit de semence grossier avec de nombreuses mottes.**

PRECONISATIONS

Pour détecter leur apparition : Placer quelques granulés anti-limaces sous des pièges (tuile, sac, ...) et intervenir, dès les premiers piégeages avec du
- métaldéhyde 5 à 10 kg/ha selon les spécialités,
- mercaptodiméthur (MESUROL) 3 à 5 kg/ha,
- thiodicarbe (SKIPPER) 5 kg/ha,
- Nouveau produit : bensultap (MALICE) 7,5 kg/ha (répulsif vis à vis du gibier, des animaux domestiques et non attractif pour les oiseaux).



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DIRECTION RÉGIONALE
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
38, rue Sainte-Catherine - 54043 NANCY CEDEX - Tél. : 83.30.41.51



ABONNEMENT ANNUEL 240 F

Imprimerie de la Station de Nancy - Directeur-gérant : D. VERBEKE - Publication périodique CPPAP N° 2011 AD -

☞ MOUCHE DU CHOU

La mouche du chou, rencontrée fréquemment, n'occasionne souvent que des dégâts insuffisants pour handicaper la culture.

PRECONISATIONS

Eviter les semis trop précoces (antérieurs au 15-20 août) toujours les plus gravement atteints.

Si nécessaire (dégâts importants enregistrés les années précédentes, semis de précision très précoces, ...), utiliser des microgranulés localisés dans la raie de semis. L'efficacité du traitement dépendra de l'humidité du sol après le semis et d'une bonne répartition des produits sur la ligne.

En raison de résultats irréguliers les traitements de post-levée sont déconseillés sur ce ravageur.